

La Garantie jeunes : quels jeunes et quel bilan après cinq ans ?

Entre octobre 2013 et juillet 2018, 229 000 jeunes ont intégré la Garantie jeunes. Conformément à la cible du dispositif, ces jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation au moment de l'entrée en Garantie jeunes connaissaient une situation économique et sociale précaire et présentaient des freins importants à l'emploi. Ils étaient peu diplômés (la moitié d'entre eux n'a pas validé une formation de niveau CAP-BEP) et la plupart d'entre eux étaient déjà suivis par la mission locale au moment de leur entrée en Garantie jeunes.

L'accompagnement en Garantie jeunes est intensif, en particulier au cours des deux premiers mois. Les jeunes assistent à de nombreux ateliers et, selon la logique du « work first », réalisent de nombreuses immersions en entreprises. Ils touchent en moyenne 3 900 euros d'allocation au cours de l'accompagnement, qui dure en moyenne 11 mois en Garantie jeunes.

L'emploi progresse parmi les jeunes bénéficiaires après l'entrée en Garantie jeunes, en particulier l'emploi durable. 29 % des bénéficiaires sont en emploi 8 mois après l'entrée en dispositif, 41 % au bout de 19 mois.

L'évaluation de l'impact de la Garantie jeunes sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires montre qu'elle aurait augmenté le taux d'emploi des bénéficiaires de 10 points 11 mois après l'entrée en dispositif. Cet effet perdure dans les mois qui suivent la sortie de l'accompagnement et correspond essentiellement à une augmentation du taux d'accès à l'emploi durable.

Créée en 2013, la Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (« Neet ») qui sont en situation de précarité financière. Mise en place par les missions locales, elle combine un accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une allocation pendant une durée initiale d'un an. Les jeunes doivent être prêts à s'investir dans l'accompagnement et signent un contrat d'engagements réciproques (CER) avec la mission locale.

L'évaluation de ce dispositif innovant a été prévue dès sa mise en place [1]. Elle s'est articulée autour de trois questions. Le dispositif a-t-il touché son public cible ? Quels ont été les parcours d'accompagnement et d'insertion professionnelle des jeunes bénéficiaires ? Quel a été l'impact de la Garantie jeunes sur le devenir des bénéficiaires ? Cette étude apporte des éléments de réponse à ces trois questions.

La Garantie jeunes a été étendue à tous les jeunes éligibles au 1^{er} janvier 2017

La Garantie jeunes a été mise en place en octobre 2013, sous forme expérimentale, sur 10 territoires correspondant à 41 missions locales sur les 442 que compte le réseau (carte 1, [en données complémentaires sur internet](#)). L'expérimentation a été ensuite élargie à d'autres

territoires à partir de janvier 2015 par vagues successives. Fin 2016, toutes les missions locales volontaires y étaient entrées. Elles représentaient 80 % du réseau. Le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national au 1^{er} janvier 2017 suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité. Entre le début de l'expérimentation et fin juillet 2018, 229 000 jeunes sont entrés dans le dispositif (graphique 1).

Afin de connaître précisément les caractéristiques de ces jeunes, leur accompagnement, leur insertion professionnelle et leurs conditions de vie, la Dares a réalisé une enquête auprès des bénéficiaires (encadré 1). Ces données viennent compléter le suivi individuel et exhaustif des bénéficiaires de la Garantie jeunes via le système d'information des missions locales.

Les bénéficiaires de la Garantie jeunes ont un faible niveau scolaire

La Garantie jeunes bénéficie un peu plus souvent aux hommes qu'aux femmes. Ces dernières représentent 45 % des jeunes entrés dans le dispositif avant fin 2017 (tableau 1). Au début de leur accompagnement, les béné-

ficiaires ont 21 ans en moyenne. Bien que le dispositif ne les cible pas explicitement, les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou d'une zone urbaine sensible (ZUS) représentent 24 % des bénéficiaires, contre 12 % des jeunes sortis d'études de cette classe d'âge. 7 % des bénéficiaires sont de nationalité étrangère, ce qui est très légèrement supérieur à la proportion pour l'ensemble des jeunes (6 %).

Les bénéficiaires de la Garantie jeunes rencontrent de nombreux freins à l'emploi. Par rapport aux autres jeunes, ils ont un faible niveau scolaire. Près de la moitié d'entre eux n'a pas validé une formation au moins équivalente au CAP-BEP, contre 18 % des jeunes de 16 à 25 ans sortis de formation initiale. Un bénéficiaire sur cinq déclare avoir arrêté ses études à 16 ans ou avant, et deux tiers à 18 ans ou avant.

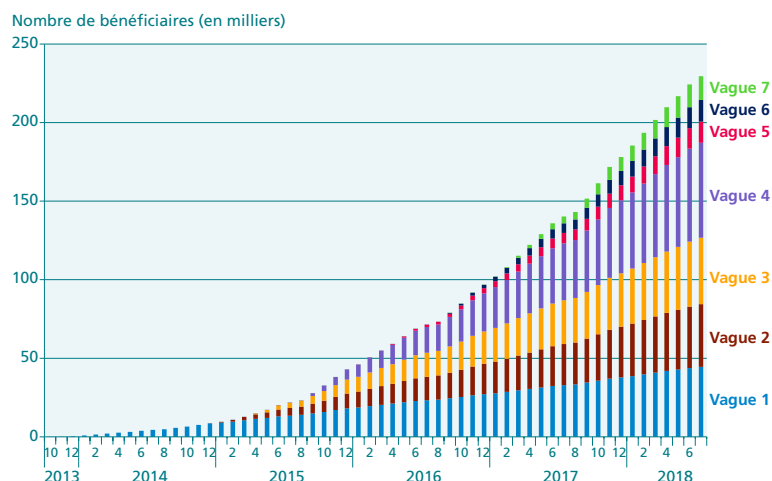
Ces jeunes rencontrent également des problèmes de mobilité. Seuls 30 % d'entre eux ont le permis de conduire à leur entrée en Garantie jeunes, contre 70 % des jeunes de cette classe d'âge. 89 % déclarent cependant avoir accès à des transports en commun à proximité. Quand les jeunes bénéficiaires sont interrogés sur leur principale difficulté pour trouver un emploi, les problèmes de mobilité sont le plus souvent cités (22 %). Viennent ensuite les difficultés à se « vendre » ou à se mettre en valeur (20 %), l'expérience professionnelle (16 %), le diplôme ou la formation (11 %).

Les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont en situation économique et sociale précaire

Les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont nombreux à décrire des situations d'isolement. Un quart d'entre eux a déjà connu dans sa vie de grosses difficultés de logement et 6 % étaient dans une situation de logement instable ou sans abri dans les mois précédant l'entrée en Garantie jeunes. Ils sont nombreux à être en rupture avec leur famille, avec leur père notamment. Quand il n'est pas décédé ou inconnu (14 % des cas), 21 % n'ont pas eu de contact avec lui dans l'année (contre, dans les deux cas, 7 % dans l'ensemble de la population des jeunes de 18 à 24 ans (1)).

14 % des bénéficiaires disent n'avoir personne sur qui compter pour prendre des décisions difficiles et 31 % ne connaissent personne qui pourrait les « dépanner en cas de problèmes d'argent ». Un quart d'entre eux déclarent que la situation financière de leurs parents était difficile ou très difficile lorsqu'ils étaient au collège et un autre quart que « c'était juste financièrement et qu'il fallait faire attention ». La précarité économique entraîne pour certains des difficultés à assumer les besoins primaires de la vie courante (alimentation, logement). 28 % de ces jeunes déclarent avoir passé une journée sans prendre un repas complet par manque d'argent au cours des trois mois pré-

Graphique 1
Nombre cumulé d'entrées initiales en Garantie jeunes entre le début de l'expérimentation et juillet 2018



Lecture : au 31 juillet 2018, 229 000 jeunes sont entrés en Garantie jeunes depuis le lancement de l'expérimentation, dont 45 000 jeunes dans les territoires de la vague 1.

Champ : entrées initiales en Garantie jeunes entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 juillet 2018.

Source : I-Milo, traitement Dares.

Tableau 1
Caractéristiques des jeunes

	En %	
	Bénéficiaires de la Garantie jeunes à l'entrée	Ensemble des jeunes de 16 à 25 ans sortis de formation initiale
Femme	45	47
Nationalité		
Française	93	94
Union européenne	1	2
Hors union européenne.....	6	4
Habite en ZUS ou en QPV.....	24	12
Habite en zone rurale.....	12	18
Âge au moment de l'entrée en Garantie jeunes		
Moins de 18 ans	5	3
18 à 19 ans.....	36	12
20 à 22 ans.....	43	36
23 ans et plus.....	16	48
Niveau de formation		
Au moins Bac+2 (Niveaux I, II et III, avec ou sans diplôme)	2	40
Baccalauréat (Niveau IV avec diplôme)	21	21
Niveau Baccalauréat sans diplôme (Niveau IV non-validé).....	10	6
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme).....	20	15
Niveau CAP-BEP sans diplôme (Niveau V non-validé).....	18	8
1 ^{ère} année de CAP-BEP, sortie de 3 ^e (Niveau V bis)	19	6
Sortie avant la troisième générale (Niveau VI)	10	4
Premier accueil en mission locale		
Moins de 6 mois avant l'entrée en Garantie jeunes	36	
Entre 6 mois et 1 an.....	13	
Entre 1 an et 2 ans	19	
Plus de 2 ans	33	
A bénéficié d'un autre dispositif national.....	69	

Lecture : 45 % des bénéficiaires de la Garantie jeunes sont des femmes.

Champ : bénéficiaires de la Garantie jeunes entrés dans le dispositif avant fin 2017 ; jeunes sortis de formation initiale avant fin 2017.

Source : I-Milo, traitement DARES ; enquête Emploi T4 2017.

cédant l'enquête et 20 % avoir dû renoncer à des soins médicaux par manque d'argent au cours des 12 derniers mois.

La majorité de ces jeunes étaient déjà connus de la mission locale

Au moment de leur entrée en Garantie jeunes, deux tiers des bénéficiaires sont connus de la mission locale depuis plus de 6 mois et un tiers depuis plus de deux ans (tableau 1), et deux tiers des jeunes ont déjà bénéficié d'un autre dispositif national d'accompagnement par la mission locale (2). Pour la majorité d'entre eux, ils ont entendu parler de la Garantie jeunes pour la première fois à la mission locale (17 % par leurs amis).

Conformément à la cible définie, les bénéficiaires de la Garantie jeunes présentent donc bien des difficultés sociales particulières souvent héritées et des freins importants à l'emploi. Ces éléments apparaissent aussi dans l'enquête qualitative menée auprès de bénéficiaires [2]. L'accompagnement intensif prévu par la Garantie jeunes a pour objectif de les amener vers l'emploi.

La Garantie Jeunes permet un accompagnement très intensif au cours des deux premiers mois

Les bénéficiaires de la Garantie jeunes sont suivis pendant douze mois par la mission locale. L'accompagnement débute par une phase collective au sein de la mission locale, durant les quatre à six premières semaines. Les jeunes assistent à temps plein à des ateliers axés notamment sur les techniques de recherche d'emploi et sur le savoir être. Les deux premiers mois d'accompagnement sont caractérisés par de nombreux ateliers suivis de manière collective par chaque promotion (graphique 2). Ces dernières sont constituées de 13 jeunes en moyenne. Le collectif est un aspect innovant du dispositif [3]. Il doit créer une dynamique et une coopération entre les jeunes (partage d'informations, de réseaux, entraide, etc.).

L'accompagnement devient ensuite principalement individuel. Les jeunes sont reçus régulièrement par un conseiller de la mission locale, en particulier en début de dispositif. Le mois qui suit l'entrée en programme, 81 % des bénéficiaires sont reçus au moins une fois en entretien individuel. Cette proportion passe à 56 % 6 mois après et 39 % le douzième mois après l'entrée. Les jeunes bénéficient en moyenne d'un entretien individuel par mois sur les 12 mois qui suivent l'entrée en Garantie jeunes, une fréquence plus de deux fois plus élevée que dans le cadre d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis) par exemple (3).

En complément de ces entretiens individuels ou collectifs, les jeunes se rendent souvent à la mission locale, qu'ils disent parfois considérer comme leur « deuxième maison », et ont des discussions

informelles avec leurs conseillers. Ces aspects ne sont pas quantifiables mais sont relevés par les études qualitatives comme un élément spécifique de la Garantie jeunes.

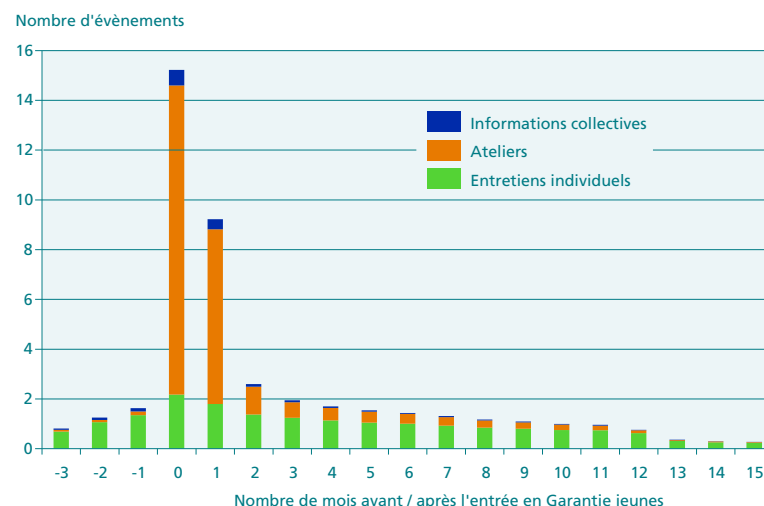
Deux tiers de ces jeunes ont bénéficié au moins d'une immersion en entreprise

Selon la logique du « *work first* » (le travail d'abord), les jeunes doivent multiplier les mises en situation professionnelle, sous forme de stages, d'immersions et de périodes d'emploi, qu'elles soient trouvées par eux-mêmes ou proposées par les conseillers. Deux tiers des bénéficiaires ont réalisé au moins une immersion. Ces jeunes passent en moyenne 54 jours en immersion dans le cadre de leur accompagnement Garantie jeunes.

Un bénéficiaire sur cinq sort du dispositif de manière anticipée

L'accompagnement a une durée initiale d'un an, avec un renouvellement possible de 6 mois maximum. Les jeunes entrés en Garantie jeunes jusqu'à fin 2016 ont passé en moyenne 11 mois en dispositif (tableau 2). 22 % des jeunes le quittent de manière anticipée, en moyenne au bout de 7,5 mois, tandis que 2 % sont renouvelés à la suite des 12 mois d'accompagnement, pour 5 mois en moyenne.

Graphique 2
Entretiens, ateliers et informations collectives suivies par les bénéficiaires mois par mois avant et après l'entrée en Garantie jeunes



Lecture : Le mois suivant l'entrée en Garantie jeunes (nombre = 1), les bénéficiaires ont en moyenne 2 entretiens individuels et suivent 8 ateliers ou informations collectives.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes jusque fin 2016.

Source : I-Milo, traitement Dares.

(2) Il s'agit des dispositifs : Civis, ANI, RCA, parrainage (version nationale), contrat d'autonomie, Trace, PACEA, PADE. Les PPAE en sont exclus.

(3) Source : I-Milo, calcul Dares.

D'après les motifs de sortie renseignés par les missions locales, un tiers des bénéficiaires sortent du dispositif avec un « accès à l'autonomie avec situation active », c'est-à-dire qu'ils sont soit en emploi, soit en formation qualifiante ou certifiante (tableau 2). 41 % « accèdent à l'autonomie sans situation active » : ils ne sont ni en emploi ni en formation mais ont passé au moins 80 jours en emploi ou en immersion au cours de l'accompagnement.

Les motifs de sortie renseignés diffèrent fortement selon que le jeune est resté dans le dispositif jusqu'à la fin des 12 mois d'accompagnement ou qu'il est sorti de manière anticipée. Les jeunes restés 12 mois en dispositif sortent dans neuf cas sur dix avec pour motif « accès à l'autonomie » (avec ou sans situation active). La moitié des jeunes sortis du dispositif avant la fin prévue le quittent pour non-respect des engagements. 22 % abandonnent d'eux-mêmes le dispositif.

Les jeunes reçoivent en moyenne 3 900 € au cours de leur accompagnement

Les bénéficiaires touchent une allocation mensuelle garantie pendant un an. Elle doit permettre aux jeunes de s'investir durablement dans leur projet professionnel et de formation, de les sortir d'une logique de court terme qui les enfermerait dans des emplois de subsistance. Elle peut être suspendue ou supprimée si le jeune ne respecte pas les engagements inscrits dans le CER. Le montant maximum de l'allocation, de 484,82 euros

Tableau 2
Types et motifs de sorties de Garantie jeunes

	Sortie du dispositif			
	Sortie à la fin des 12 mois d'accompagnement	Renouvellement (1)	Rupture anticipée de la période initiale	Ensemble des sorties
Pourcentage des sorties	76,1	1,8	22,1	100,0
Durée moyenne en Garantie jeunes (en mois)	12,0	17,3	7,5	11,1
Motifs des sorties (en %)				
Accès à l'autonomie « avec situation active » ..	41,3	36,2	1,7	32,5
Accès à l'autonomie « sans situation active » ..	52,0	51,7	1,9	40,9
Abandon du jeune	1,2	1,9	21,6	5,7
Non-respect des engagements.....	1,1	2,5	47,2	11,3
Réorientation vers un autre dispositif	4,1	5,3	5,2	4,4
Autre	0,4	2,4	22,4	5,3

(1) Y compris ruptures anticipées dans le cas d'un renouvellement.

Lecture : 76,1 % des jeunes entrés en Garantie jeunes sortent à la fin des 12 mois d'accompagnement. Parmi eux, 41,3 % accèdent à l'autonomie avec une situation active : ils sont en emploi ou en formation qualifiante ou certifiante au moment de la sortie du dispositif.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes jusque fin 2016.

Source : I-Milo, traitement Dares.

par mois au 1^{er} avril 2018, correspond à celui du RSA pour une personne seule, après la déduction du forfait logement. Ce montant est versé lorsque les revenus d'activité mensuels nets du bénéficiaire ne dépassent pas 300 euros. Au-delà de ce seuil, l'allocation est dégressive linéairement. Elle n'est plus versée lorsque les revenus d'activité nets atteignent 80 % du Smic brut mensuel (1 198,80 euros mensuels au 1^{er} avril 2018).

Encadré 1 – Sources de données

I-Milo

I-Milo est l'application utilisée par l'ensemble des conseillers des missions locales pour saisir les dossiers des jeunes. Cette base administrative recense les jeunes en contact avec les missions locales, qu'ils soient en Garantie jeunes ou non. Elle permet de décrire un nombre important de caractéristiques individuelles des jeunes, les démarches effectuées au sein de la structure ou auprès de ses partenaires, les services auxquels les jeunes accèdent, les situations professionnelles qu'ils déclarent à leur conseiller.

Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes et de populations témoins

La Dares a mené une enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes et d'une population témoin. L'échantillon de bénéficiaires de la Garantie jeunes comprend deux cohortes : des jeunes des territoires de la vague 1 d'expérimentation entrés en Garantie jeunes entre juin et décembre 2014 (cohorte 1), et des bénéficiaires des territoires des vagues 1, 2 et 3 d'expérimentation entrés en Garantie jeunes entre mi-mars et mi-juillet 2015 (cohorte 2). Le questionnaire s'intéresse à leur parcours professionnel, l'accompagnement dont ils ont bénéficié, leur situation personnelle et familiale, leurs conditions de vie, leur autonomie, etc.

Les deux cohortes ont été interrogées par téléphone à trois reprises à 6 mois d'intervalle. Les interrogations des deux cohortes sont décalées de 6 mois. La première interrogation de la cohorte 1 a eu lieu entre mai et juillet 2015, celle de la cohorte 2 entre novembre 2015 et février 2016. Les bénéficiaires se situent en moyenne 8 mois, 14 mois et 19 mois après leur entrée en Garantie jeunes (tableau A). Sur l'échantillon initial de 9 400 jeunes bénéficiaires, 3 970 ont répondu aux trois interrogations.

Ce panel comprend également une population témoin et permet d'évaluer l'impact du passage en Garantie jeunes, sur leur trajectoire professionnelle notamment (encadré 2 et 4)).

Tableau A
Nombre de jeunes bénéficiaires répondants et situation par rapport à l'accompagnement Garantie jeunes

	Interrogation 1	Interrogation 2	Interrogation 3
Nombre de répondants.....	6 012	4 876	3 970
Nombre de mois depuis l'entrée en Garantie jeunes	7,9	13,7	19,1
Jeunes interrogés sortis de la Garantie jeunes (en %)	10	91	99

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Au début de leur accompagnement, les bénéficiaires touchent très souvent le maximum de l'allocation, puis au fil de l'accompagnement le montant moyen diminue, avec l'augmentation des autres revenus (graphique 3), ainsi que – *a priori* dans une moindre mesure – des sanctions et des sorties anticipées du dispositif. L'allocation passe de 430 euros en moyenne le mois qui suit l'entrée à 237 euros le 11^e mois. Sur l'ensemble de la période d'accompagnement, les jeunes reçoivent en moyenne 3 900 €.

L'allocation complète les ressources de ces jeunes et améliore leur situation financière

Huit mois après l'entrée en Garantie jeunes, les bénéficiaires déclarent disposer d'un revenu de 647 euros en moyenne (toutes sources de revenus confondus) (tableau 3). L'allocation Garantie jeunes est perçue ce mois-là par les trois quarts des jeunes bénéficiaires interrogés. Ces jeunes touchent en moyenne 411 euros de Garantie jeunes, ce qui représente près des deux tiers de leurs ressources. Un tiers des bénéficiaires déclare au moins un euro de salaire. Ces jeunes touchent en moyenne 730 euros. Environ un jeune sur dix déclare avoir perçu des versements de ses proches le mois de référence, principalement de ses parents.

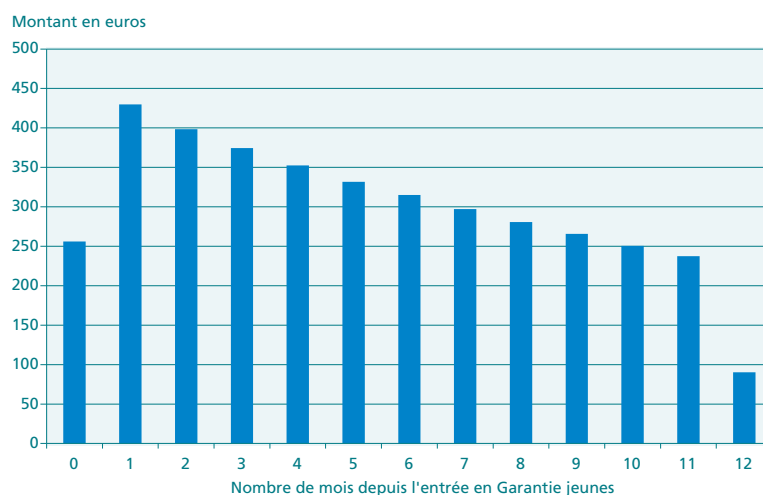
La majorité des jeunes en Garantie jeunes continue à être dans une situation financière difficile. Alors qu'ils sont en cours d'accompagnement Garantie jeunes, 38 % déclarent qu'ils « doivent faire attention », 27 % qu'ils « y arrivent difficilement ou qu'ils ne peuvent pas y arriver sans faire de dettes » (graphique 4). La moitié des bénéficiaires déclarent cependant que leur niveau de vie s'est amélioré par rapport à leur situation dans les mois qui précèdent leur entrée dans le dispositif (graphique 5).

La part de jeunes en emploi ou formation augmente au cours de la période de Garantie jeunes et au-delà

Chacun des deux premiers mois du dispositif, les bénéficiaires de la Garantie jeunes passent environ 7 jours en emploi, rémunéré ou non (graphique 6). Les immersions sous forme de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) sont alors un outil privilégié. Elles permettent aux jeunes de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou commencer une démarche de recrutement. Les deux premiers mois, les bénéficiaires passent en moyenne 17 jours en immersion d'après les situations renseignées par les conseillers. La part des immersions diminue ensuite au profit des emplois. 12 mois après l'entrée en Garantie jeunes, les jeunes passent en moyenne 13 jours en emploi.

Graphique 3

Allocation reçue par les bénéficiaires au cours de la période d'accompagnement



Lecture : les jeunes bénéficient en moyenne de 400 € d'allocations Garantie jeunes pour le deuxième mois après l'entrée en Garantie jeunes (mois 2). Les montants des mois d'entrée (mois 0) et de sortie (mois 12) sont très inférieurs car l'allocation, calculée *au prorata temporis*, correspond alors à des mois incomplets.

Champ : allocations reçues au cours des 12 premiers mois, mois de la demande d'allocation, jeunes entrés en Garantie jeunes jusque fin 2016.

Source : I-Milo, traitement Dares.

Tableau 3

Type de revenus et montants déclarés par les jeunes

Type de revenus	Interrogation 1		Interrogation 3	
	% déclarant au moins un euro	Montant moyen (en euros)	% déclarant au moins un euro	Montant moyen (en euros)
Un salaire ou un revenu d'activité	30,8	225	45,6	400
Une indemnité de stage ou dans le cadre d'un service civique	2,2	9	2,2	11
Des petits boulots.....	6,7	13	6,5	18
Une allocation dans le cadre d'un programme lié à la mission locale (Civis, Garantie jeunes)	75,1	309	3,1	11
Une indemnité ou une allocation de formation...	4,1	13	4,1	15
Des versements de proches.....	11,7	19	13,7	23
Des allocations chômage	2,2	10	8,5	55
Des prestations de la CAF ou des aides sociales ponctuelles.....	14,0	44	28,6	98
Autres revenus (pension alimentaire, bourse d'études...)	1,7	8	3,0	19
Total		647		645

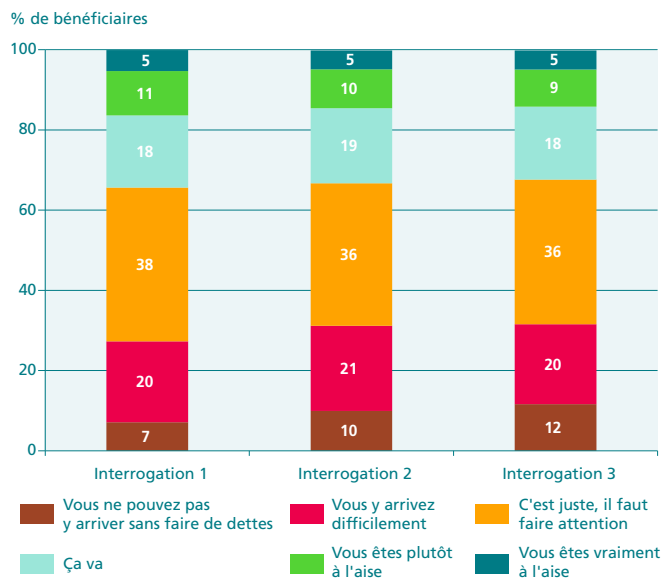
Lecture : le mois précédant la première interrogation (en moyenne 8 mois après l'entrée en Garantie jeunes), les jeunes bénéficiaires ont déclaré avoir reçu au total 647 euros en moyenne, dont 225 euros au titre d'un salaire ou d'un revenu d'activité. 30,8 % des interrogés déclarent au moins un euro provenant d'un salaire ou d'un revenu d'activité.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Le calendrier d'emploi renseigné par les jeunes au cours de l'enquête de suivi indique également une croissance de l'emploi. Après les deux mois qui suivent l'entrée en Garantie jeunes, c'est-à-dire quand ils ont terminé l'accompagnement collectif à temps complet à la mission locale, près de la moitié des jeunes déclarent avoir travaillé au moins une heure dans le mois (y compris stages,

Graphique 4
Situation financière des bénéficiaires

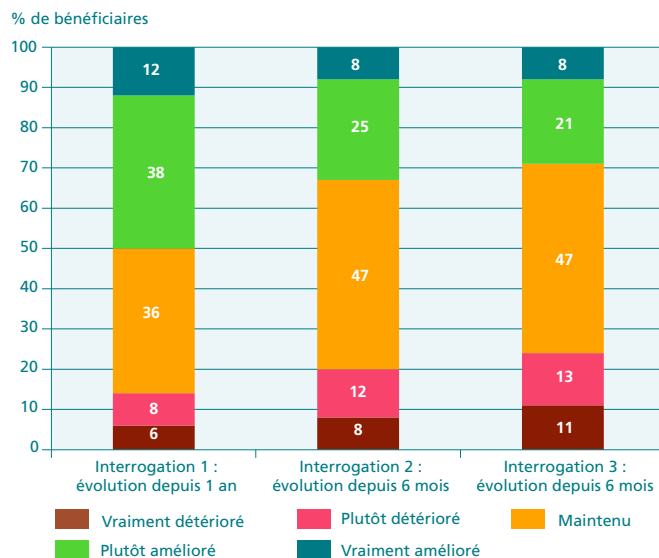


Lecture : au moment de la première interrogation, 7 % des bénéficiaires disent qu'ils ne peuvent pas y arriver financièrement sans faire de dettes.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 et 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Graphique 5
Évolution du niveau de vie déclaré par les bénéficiaires

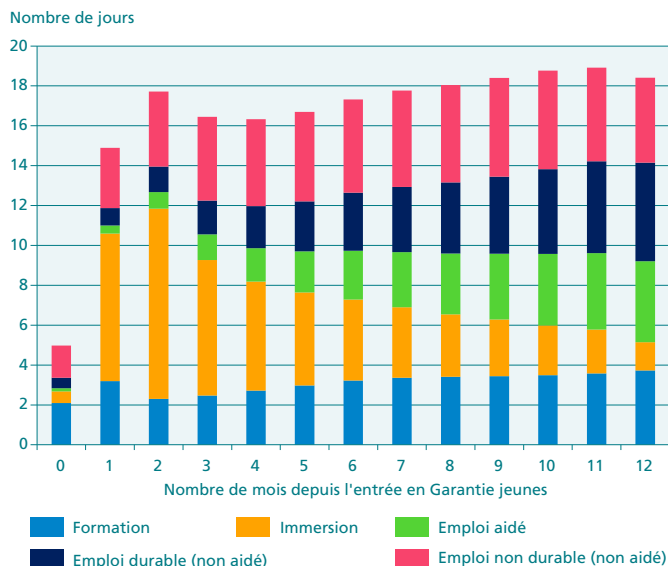


Lecture : au moment de la première interrogation (en moyenne 8 mois après l'entrée), 12 % des bénéficiaires déclarent que leur niveau de vie s'est vraiment amélioré depuis un an. Puis au moment de la deuxième interrogation (14 mois après l'entrée), 8 % des jeunes déclarent que leur niveau de vie s'est vraiment amélioré par rapport à leur situation 6 mois auparavant.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 et 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Graphique 6
Situation vis-à-vis de l'emploi et la formation au cours du dispositif

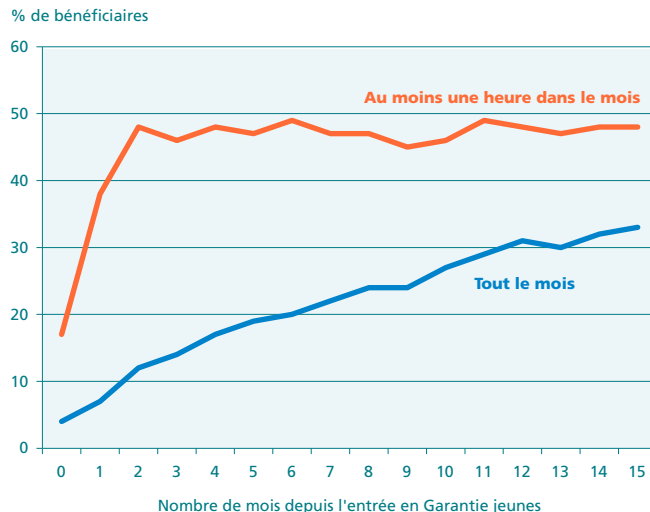


Lecture : le 12^e mois après l'entrée en Garantie jeunes, les jeunes ont déclaré à leur conseiller avoir passé en moyenne 1,4 jour en immersion (qui inclut ici les services civiques), et 4,3 jours en emploi durable non aidé (CDI et CDD de 6 mois et plus).

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes jusque fin 2016.

Source : I-Milo, traitement Dares.

Graphique 7
Part de jeunes bénéficiaires ayant travaillé au moins une heure dans le mois et tout le mois (y compris stages, intérim, immersions)



Lecture : le 3^e mois après leur entrée en Garantie jeunes, 46 % des bénéficiaires ont travaillé au moins une heure dans le mois, et 14 % ont travaillé tout le mois.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires des vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

intérim et immersions) (graphique 7). Cette part reste ensuite stable jusqu'à la fin de l'accompagnement mais l'intensité du travail progresse. La part des jeunes qui déclarent avoir travaillé tout le mois passe de 12 % deux mois après l'entrée en Garantie jeunes à 31 % à la fin de la période d'accompagnement. Durant les quelques mois qui suivent la sortie du dispositif, la part des jeunes ayant travaillé au moins une heure dans le mois reste stable, tandis que la part des jeunes ayant travaillé tout le mois continue de progresser.

Les jeunes déclarent également leur situation principale vis-à-vis de l'emploi et de la formation au moment de chacune des trois interrogations de l'enquête de suivi. La part des jeunes déclarant être principalement en emploi augmente au cours des interrogations : 29 % à la première interrogation (en moyenne 9 mois après l'entrée en Garantie jeunes), 37 % à la deuxième (en moyenne 14 mois après l'entrée) et 41 % à la troisième interrogation (en moyenne 19 mois après l'entrée) (tableau 4 et graphique 8). Cette hausse est portée principalement par l'emploi durable. La proportion de jeunes bénéficiaires en emploi durable passe de 8 % en première interrogation à 13 % en deuxième interrogation et 16 % en troisième interrogation (graphique 9).

Environ neuf jeunes en emploi sur dix déclarent être satisfaits de leur emploi (tableau 4). Deux tiers des jeunes en emploi sont à temps complet. Environ un jeune sur cinq à temps partiel souhaiterait effectuer un nombre d'heures rémunérées plus important.

Les jeunes en emploi au moment de la première interrogation de l'enquête de suivi ont su que leur employeur recrutait par la mission locale (36 %), par la lecture d'une offre ou par une candidature spontanée (30 %) ou par le réseau personnel (famille, amis) (23 %) (tableau 4). La mission locale est plus souvent citée quand les jeunes sont en

Tableau 4
Situation des bénéficiaires de la Garantie jeunes vis-à-vis de l'emploi

	Interrogation 1	Interrogation 2	Interrogation 3
Nombre de mois depuis l'entrée en Garantie jeunes (en moyenne).....	7,9	13,7	19,1
En emploi y compris alternance, intérim, stage et service civique (en %).....	28,5	36,9	41,1
dont : satisfaits de leur emploi.....	91,8	91,1	90,7
temps complet.....	63,1	63,4	64,5
Comment les jeunes en emploi ont su que leur employeur recrutait ? (plusieurs réponses possibles) (en %)			
par la famille ou les amis.....	22,8	21,2	22,5
par le milieu professionnel ou scolaire.....	5,6	9,6	7,6
par l'employeur lui-même.....	14,1	9,7	10,3
par la lecture d'une offre emploi ou une candidature spontanée.....	30,2	25,9	28,8
par une agence d'intérim.....	4,0	3,4	5,1
par la mission locale.....	35,8	30	23,8
par Pôle emploi.....	5,8	7,9	8,0
par une autre structure d'accompagnement.....	1,0	0,6	0,8

Lecture : au moment de la première interrogation, 28,5 % des jeunes bénéficiaires déclarent être en emploi (y compris alternance, intérim, stage et service civique). Parmi eux, 91,8 % se disent satisfaits de leur emploi. 22,8 % ont su que leur employeur recrutait par la famille ou les amis.

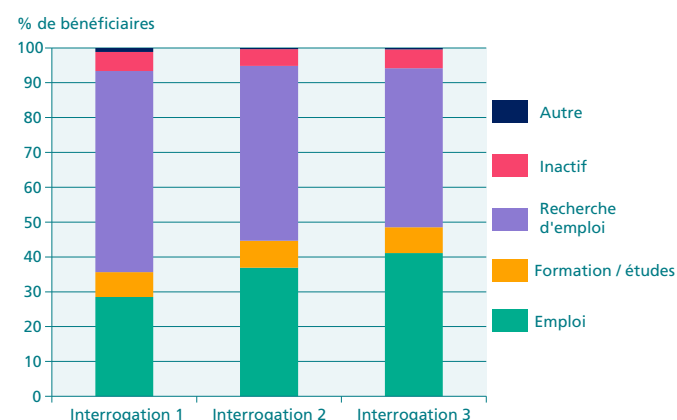
Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

cours d'accompagnement : 36 % des jeunes en emploi la citent lors de l'interrogation 1, contre 24 % au moment de la troisième interrogation.

Pour apprécier l'impact de la Garantie jeunes, il ne suffit pas d'observer les taux de retour à l'emploi des jeunes concernés : il faut également chercher à apprécier ce qu'aurait été le devenir de ces jeunes sans la Garantie jeunes. L'évaluation d'impact réalisé par la Dares (encadré 2) montre ainsi que la Garantie jeunes a augmenté d'environ 10 points le taux d'emploi des bénéficiaires 11 mois après leur entrée en Garantie jeunes.

Graphique 8
Situation principale des jeunes bénéficiaires

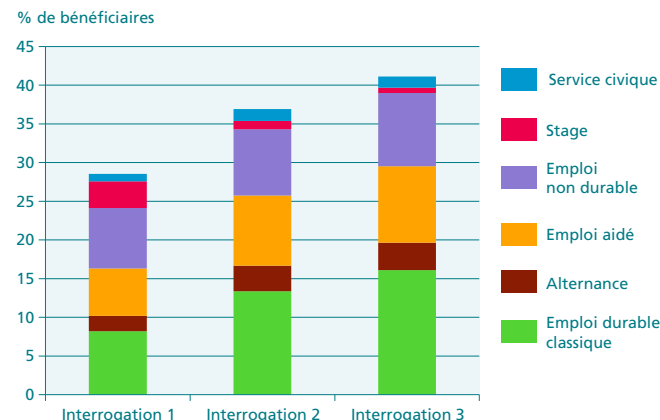


Lecture : lors de la 3^e interrogation, soit en moyenne 19 mois depuis l'entrée en Garantie jeunes, 41 % des jeunes bénéficiaires sont principalement en emploi.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Graphique 9
Type d'emplois occupés par les bénéficiaires



Lecture : lors de la 3^e interrogation, soit en moyenne 19 mois depuis l'entrée en Garantie jeunes, 16 % des jeunes bénéficiaires sont en emploi durable classique (CDI ou CDD de 6 mois et plus).

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 ou 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

La situation financière des bénéficiaires est hétérogène à la sortie du dispositif et très liée à leur situation d'emploi

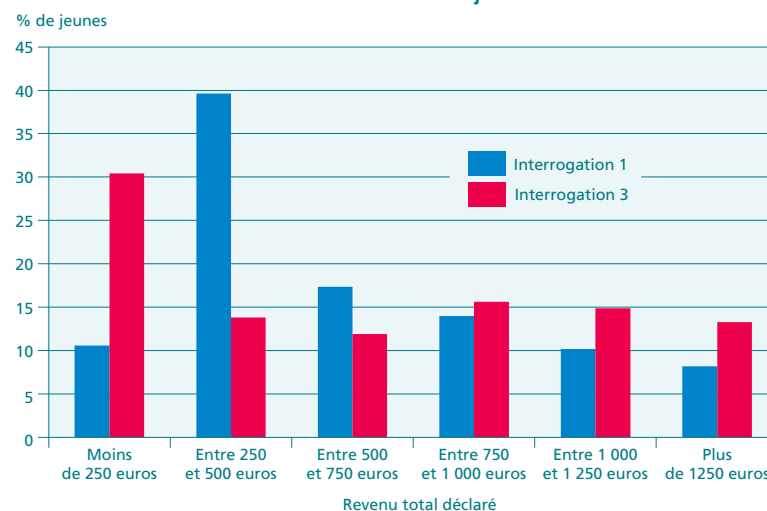
À la sortie du dispositif, en moyenne 18 mois après l'entrée en dispositif, le revenu total moyen des bénéficiaires est du même ordre de grandeur que 12 mois plus tôt : 645 euros (tableau 3). Cependant, les sources de revenus ont évolué. La principale source de revenu pendant l'accompagnement est l'allocation Garantie jeunes (309 euros). À la sortie, il s'agit du salaire (400 euros en moyenne). Les bénéficiaires qui déclarent au moins un euro de salaire sont plus nombreux (46 % contre 31 %) et leur revenu moyen augmente également, passant de 730 euros à 877 euros. Les prestations de la CAF (RSA, allocations familiales, allocations logement) constituent la deuxième source de revenu, avec en moyenne 98 euros.

Le niveau de revenu des bénéficiaires reste donc constant en moyenne après la sortie du dispositif, mais les situations sont plus hétérogènes. Les jeunes sont un peu plus nombreux à déclarer y « arriver difficilement financièrement » : 32 % contre 27 % pendant l'accompagnement (graphique 4). Le pourcentage de jeunes déclarant moins de 250 euros de ressources augmente, passant de 11 % 8 mois après l'entrée à 30 % 18 mois après (graphique 10). La proportion de jeunes déclarant plus de 1 000 euros de revenu augmente également, passant de 18 % à 28 %. L'évolution de la situation financière à la sortie du dispositif est, bien sûr, très liée au fait d'être ou non en emploi. Les jeunes sans emploi ne disposent plus du filet de sécurité que constitue l'allocation Garantie jeunes.

Les bénéficiaires gagnent en autonomie, en termes de logement et de mobilité

Les jeunes bénéficiaires gagnent en autonomie. La part de jeunes titulaires du permis de conduire passe de 38 % au moment de la première interrogation à 48 % à la troisième (et un quart est en train de le passer). Elle reste cependant encore très inférieure à celle de l'ensemble des jeunes de cette classe d'âge, de l'ordre de 70 % (4). La part de jeunes locataires, colocataires ou propriétaires de leur logement augmente également. Elle passe de 19 % quelques mois avant l'entrée en Garantie jeunes à 37 % 19 mois après l'entrée.

Graphique 10
Distribution des revenus des bénéficiaires de la Garantie jeunes



Lecture : au moment de la première interrogation, 40 % des bénéficiaires déclarent entre 250 et 500 € de revenus.

Champ : jeunes entrés en Garantie jeunes sur les territoires de vague 1 de l'expérimentation entre juin et décembre 2014 ou entrés sur les territoires de vagues 1, 2 et 3 entre mi-mars et mi-juillet 2015.

Source : Enquête en panel auprès de bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Marine GUILLERM, Solène HILARY * (Dares).

(4) Drees - enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

* Les auteurs remercient Pauline Leveneur qui a participé, lors de son stage à la Dares, à l'exploitation de l'enquête en panel auprès des bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Pour en savoir plus

- [1] Wargon E., Gurgand M. (2013), « Synthèse des travaux de la "Garantie jeunes" », *Rapport au Premier ministre*.
- [2] Couronné J., Sarfati F. (2018), « Une jeunesse (in)visible : les « Neet vulnérables » de la Garantie jeunes », *Travail et Emploi* n°153, janvier-mars.
- [3] Farvaque N., Tuchsirer C. (2018), « La Garantie jeunes en pratique dans les missions locales : une expérimentation encadrée », *Travail et Emploi* n° 153, janvier-mars.
- [4] Gaini M., Guillerm M., Hilary S., Valat E., Zamora P. (2018), « Résultats de l'évaluation quantitative de la Garantie jeunes. Quels publics, quels accompagnements et quelles trajectoires des bénéficiaires ? », *Travail et Emploi* n° 153, janvier-mars.

Encadré 2 – L'évaluation d'impact de la Garantie jeunes

La situation des bénéficiaires de la Garantie jeunes s'améliore en termes d'emploi et d'accès à l'autonomie au cours de l'accompagnement et à la sortie. Comme pour tout autre programme de politique de l'emploi, l'évaluation d'impact consiste à comparer la situation des bénéficiaires de la Garantie jeunes à la situation « contrefactuelle », c'est-à-dire celle qui aurait prévalu pour ces jeunes s'ils n'en avaient pas bénéficié. La stratégie d'évaluation de la Garantie jeunes s'appuie sur le caractère expérimental du dispositif. Les territoires ne participant pas à l'expérimentation ont permis de constituer un échantillon de jeunes « témoins » qui a été interrogé dans l'enquête en panel menée par la Dares (encadré 1). Enfin, pour tenir compte des spécificités des territoires de la vague 1 de l'expérimentation, qui présentent des difficultés économiques particulières, un échantillon de jeunes en mission locale non éligibles à la Garantie jeunes a également été enquêté. Une estimation en différence de différences a ainsi été menée (pour plus de détails sur la méthodologie, [4]).

Les estimations sur les bénéficiaires des premiers territoires à avoir mis en place la Garantie jeunes font ressortir un impact favorable sur le taux d'emploi des bénéficiaires, effet qui perdure dans les mois qui suivent la sortie de l'accompagnement. L'effet sur le taux d'emploi des bénéficiaires serait de +9,9 points de pourcentage 11 mois après l'entrée en dispositif, de +14,9 points 17 mois après et de +11,4 points 22 mois après. Cela signifie par exemple que le taux d'emploi de 29,9 % des bénéficiaires au moment de la première interrogation aurait été de 20,0 % sans la Garantie jeunes. L'effet sur l'emploi correspondrait essentiellement à un effet sur l'emploi durable et très peu à des contrats courts de moins de 6 mois. De même, l'effet positif sur l'emploi ne découlerait pas d'un plus grand recours aux emplois aidés en sortie de Garantie jeunes (tableau A).

Tableau A
Impact de la Garantie jeunes sur le taux d'emploi des jeunes bénéficiaires

	Interrogation 1		Interrogation 2		Interrogation 3	
	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel
Emploi total	29,9	9,9 * (5,2)	32,3	14,9 ** (5,8)	38,9	11,4 ** (5,7)
Emploi aidé (hors alternance), stage ou service civique.....	9,2	0,9 (2,6)	9,5	0,0 (3,5)	10,0	0,6 (3,4)
Emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus) y compris alternance, hors autres contrats aidés.....	11,6	7,2 ** (3,6)	15,0	13,1 *** (5,0)	18,3	12,1 ** (5,3)
Emploi non durable (hors contrat aidé, stage et service civique).....	9,2	1,7 (3,2)	7,8	1,8 (3,2)	10,5	-1,3 (3,4)
Nombre d'observations.....	6 758		6 758		6 758	
Nombre de mois depuis l'entrée en Garantie jeunes des bénéficiaires.....	10,7		16,5		21,8	

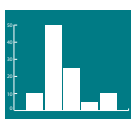
*** Significatif au seuil de 1 %, ** significatif au seuil de 5 %, * significatif au seuil de 10 %. Écarts types entre parenthèses.

Lecture : à la première interrogation, l'impact de la Garantie jeunes est significatif au seuil de 10 % sur le taux d'emploi des jeunes bénéficiaires. Lors de cette interrogation, la mise en place de la Garantie jeunes sur les territoires de la vague 1 de l'expérimentation a entraîné une hausse de la proportion de jeunes bénéficiaires en emploi de 9,9 points de pourcentage par rapport à ce qu'elle aurait été sans la Garantie jeunes. Le taux d'emploi de 29,9 % n'aurait été que de 20,0 % sans la Garantie jeunes. Au moment de cette première interrogation, les bénéficiaires sont entrés dans le programme depuis 10,7 mois en moyenne.

Champ : répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles à la Garantie jeunes entre juin et décembre 2014, sur les territoires pilotes de la vague 1 d'expérimentation et sur des territoires témoins.

Source : Enquête de suivi des jeunes - Expérimentation Garantie jeunes.

Données des graphiques
et tableaux
accessibles au format excel



DARES ANALYSES est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétariat de rédaction : **Joris Aubrespin-Marsal, Marie Avenel, Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares :

(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.